

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

REGION DU PLATEAU CENTRAL

**AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE
DE L'ETA**



BURKINA-FASO
Unité-Progrès-Justice

**DECLARATION LIMINAIRE A L'OCCASION DE LA
CONFERENCE DE PRESSE DE LANCEMENT DES
CONCOURS PROFESSIONNELS ET DIRECTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE, SESSION 2023, SUIVIE
D'IMMERSION DES JOURNALISTES AU CENTRE
D'ASSISTANCE DES CANDIDATS.**

Mardi 23 mai 2023

Mesdames et Messieurs, les Journalistes !

Je voudrais au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, saluer votre présence à cette conférence de presse et surtout l'intérêt que vous portez aux différentes activités du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) et particulièrement à l'organisation des concours de la Fonction publique.

Mesdames et Messieurs, les Journalistes !

En rappel, le Conseil des Ministres, en sa séance ordinaire du 19 avril 2023, a autorisé le recrutement de **5 383** agents publics aux concours professionnels et **7 218** pour les concours directs, au titre de l'année 2023.

Pour ce faire, je voudrais préciser que chaque année, **une circulaire du Ministre** chargé de la Fonction publique est envoyée aux différents Chefs de département ministériel et aux Présidents d'institution afin d'exprimer leurs besoins triennaux en recrutements. Par la suite, un **arbitrage des besoins exprimés** est fait en tenant compte, entre autres, des sorties définitives (retraites, licenciements, démissions, décès...), du redéploiement du personnel et des besoins de personnels en formation continue.

A l'issue des travaux d'arbitrage, un projet de rapport de demande d'autorisation de recrutements est soumis à l'attention du Conseil des Ministres pour examen et adoption.

Une fois, le rapport adopté, le Ministère en charge de la Fonction publique, à travers l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat (AGRE), et en collaboration avec les autres départements ministériels et institutions bénéficiaires des recrutements, procède à l'organisation pratique des concours.

Aussi, importe-il de relever que l'autorisation de recrutements, au titre de l'année 2023, a été donnée dans un contexte de défis sécuritaire et humanitaire dans notre pays qui a engendré un nouveau mode d'organisation de notre Administration.

La présente déclaration liminaire s'articule autour de trois (3) points à savoir :

1. L'organisation des concours professionnels de la session de 2023 ;
2. L'organisation des concours directs de la session de 2023 ;
3. Les principales innovations dans l'organisation des concours de la session de 2023.

1. De l'organisation des concours professionnels, session de 2023

Au titre de l'année 2023, **cent vingt-huit (128) concours professionnels** seront organisés dont cent six (106) concours à composition électronique, dans le centre unique de Ouagadougou, sur deux (2) sites, en l'occurrence, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ).

Les vingt-deux (22) concours à épreuves classiques, dont quinze (15) pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) et sept (7) pour le compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), se dérouleront sur table, en raison des effectifs élevés.

Les inscriptions en ligne pour les concours professionnels ont débuté le **22 mai** et se poursuivent jusqu'au **31 mai 2023, à 23 h 59 mn**. Elles sont reçues exclusivement sur la plateforme e-concours de la Fonction publique, accessible à l'adresse www.econcours.gov.bf.

Le Ministère en charge de la Fonction publique a bénéficié de l'accompagnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) avec des kits d'ordinateurs portables. Au nom du Ministre d'Etat, je voudrais réitérer les sincères remerciements du Ministère à la CENI pour ce geste combien salubre, qui permettra sans doute de gérer le problème de flux que nous avons connu les années antérieures.

L'administration des épreuves débutera à partir de la **deuxième quinzaine du mois de juin 2023** avec les concours professionnels qui seront administrés électroniquement sur une plateforme informatique. Ensuite, interviendront l'administration des concours professionnels déconcentrés pour le compte du MENAPLN et du MSHP, dans les treize (13) chefs-lieux de région, **en début juillet 2023**.

2. De l'organisation des concours directs, session de 2023

Au titre de la session de 2023, il est prévu l'organisation de **cent vingt-sept (127) concours directs**.

L'inscription en ligne à ces concours se déroulera en deux (02) phases :

- **du 05 au 14 juin 2023** : les concours de niveau **supérieur ou égal au Baccalauréat** ;
- **du 15 au 24 juin 2023** : les concours de niveau **BEPC**.

Tout comme les concours professionnels, les concours directs de la présente session seront reçus exclusivement sur la même plateforme e-concours de la Fonction publique, accessible à l'adresse www.econcours.gov.bf.

L'administration des épreuves écrites des concours directs est prévue dans le **mois d'août**. A l'issue de cette phase, interviendront immédiatement le scannage des copies, les corrections électroniques des concours à épreuves de Questions à Choix Multiples (QCM) et les délibérations des résultats.

3. Des principales innovations dans l'organisation des concours de la session 2023

Tenant compte des difficultés rencontrées dans l'organisation des concours de la session 2022, le Ministère en charge de la Fonction publique a introduit des innovations dans l'organisation des concours de la présente session pour pallier les insuffisances. Il s'agit de :

- l'internalisation de la plateforme e-concours avec ses 3 composantes que sont l'inscription en ligne, la composition et la correction électronique ainsi que sa gestion domestique par nos propres techniciens ;
- la mise en place d'un système SMS pour renseigner les candidats sur leurs programmations et leurs différents résultats aux concours ;
- la diversification des moyens de paiement (SMS et Mobile money) ;
- le renforcement du parc informatique des concours avec de nouvelles acquisitions de matériels informatiques (ordinateurs, scanners, photocopieurs et imprimantes) pour éviter les doubles flux lors de la composition électronique ;
- l'administration de tous les concours professionnels déconcentrés du MENAPLN sur table ;
- l'administration des concours professionnels déconcentrés de la Santé sur table ;
- le relèvement à la hausse du nombre de postes aux concours directs exclusivement dédiés aux personnes vivant avec un handicap (visuel, auditif et physique) ;
- la vulgarisation des consignes aux candidats sur les différentes plateformes (sites web et réseaux sociaux);
- la réalisation et la diffusion de spots et de tutoriels indiquant les procédures d'inscription en ligne, de composition électronique et de codage du récépissé (**le récépissé du candidat sera codé sur 6 positions cette année** contre 16 positions les 3 dernières années) ;
- la mise à disposition d'un centre d'appel pour assister les candidats ayant des difficultés d'inscription ou de paiement des frais d'inscription.

En somme, les principales **innovations** visent, entre autres **objectifs, l'équité et la transparence dans l'organisation des concours, la minimisation des risques d'erreurs, la facilité offerte aux candidats dans la recherche de l'information sur les concours, la réduction des délais de publication des résultats ainsi que les coûts d'organisation des concours.**

Mesdames et Messieurs, les Journalistes !

L'organisation des concours de la Fonction publique est un défi majeur en raison de la sensibilité du domaine. Je voudrais profiter de cette conférence pour mettre en garde tout ceux qui s'adonnent à des publications mensongères, diffusent ou partagent de fausses informations sur les concours à travers les réseaux sociaux dans le but de discréditer le processus d'organisation des concours.

Le Ministère se réserve le droit d'engager des poursuites, à l'encontre des auteurs de la diffusion de ces fausses informations sur les concours.

Je voudrais rappeler que les acteurs chargés de l'organisation des concours sont attachés aux valeurs et principes d'équité, de transparence et d'égalité des chances pour tous les candidats.

Mesdames et Messieurs, les Journalistes !

Au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, je voudrais profiter de cette conférence pour réitérer mes encouragements et sincères remerciements à tous les acteurs qui fournissent des efforts énormes pour la réussite des activités des concours.

Qu'il me soit permis de saluer à juste titre, les forces de défense et de sécurité, la Commission Electorale Nationale Indépendante, et toutes les parties prenantes qui nous accompagnent tout au long du processus

En plus, je félicite et remercie les représentants des partenaires sociaux et des candidats qui participent aux activités notamment les opérations de scannage, de corrections et de délibérations des résultats.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus rassurer le public burkinabè du respect des principes d'équité et de transparence dans l'organisation des concours de la Fonction publique.

Mesdames et Messieurs, les Journalistes !

Tout en encourageant la presse à toujours jouer son rôle de veille citoyenne, je voudrais inviter les journalistes à approcher les services techniques du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale pour tout besoin d'informations en lien avec les concours directs et professionnels.

Je me tiens maintenant à votre disposition pour vos éventuelles questions !

Je vous remercie !